

Les pharmaciens belges garantissent le bon usage du Dompéridone

Compte Test - 2013-03-21 20:17:00 - Vu sur pharmacie.ma

Suite à la polémique médiatique remettant en cause la sécurité du Motilium®, l'association des pharmaciens indépendants belges (APB) a adressé un communiqué de presse afin de rassurer les patients au sujet de l'utilisation de cet antiémétiques.

Dans ce communiqué, l'APB rappelle qu'aux concentrations élevées, la prise de cette molécule pourrait perturber le rythme cardiaque chez certains patients adultes et, dans des cas (très rares) les plus graves, provoquer un arrêt cardiaque et conduire à une mort soudaine.

L'association ajoute que la publication de ces données a amené les autorités compétentes à lancer une procédure de réévaluation du rapport bénéfices/risques du produit.

Sans préjuger de l'issue de cette procédure de réévaluation, à laquelle l'ensemble des médicaments présents sur le marché sont d'ailleurs soumis à intervalles réguliers, l'APB estime que les pharmaciens sont parfaitement à même de gérer ce type de risques.

En effet, un dispositif fiable est en place depuis plusieurs années déjà dans toutes les pharmacies de Belgique: c'est le dossier pharmaceutique. Grâce à ce dossier informatisé, ou le pharmacien enregistre tout médicament délivré au patient, la détection d'éventuelles interactions avec d'autres médicaments déjà pris devient aisée. Ce dossier permet aussi de prévenir une double médication, voire empêcher la prise d'un médicament contre-indiqué (pour cause d'allergie par exemple ou de risque particulier préalablement identifié chez un patient).

Le pharmacien doit enregistrer le nom des médicaments prescrits par le médecin et la date de leur délivrance en regard de l'identité du patient, qui est obtenue par le biais de la carte SIS (et bientôt de la carte d'identité électronique). Les données enregistrées sont conservées pour une durée de douze mois. Dans le cas d'un médicament non prescrit par un médecin, l'enregistrement de sa dispensation dans le DP du patient n'est pas obligatoire. Sauf refus explicite du patient, les pharmaciens enregistrent donc aussi ce type de données au quotidien. Et aujourd'hui, l'exemple du Motilium® illustre parfaitement l'importance de ce suivi. En effet, l'enregistrement de sa délivrance dans le dossier pharmaceutique du patient permet de garantir son bon usage et d'éviter des incidents potentiellement graves.

Au Maroc, le pharmacien d'officine ne dispose d'aucun outil fiable et généralisé lui permettant ce genre de suivi. Dans un contexte où de plus en plus de spécialités sont sur la sellette des instances de contrôle des médicaments, et vu l'importance de ce genre de dispositif, qui permet d'offrir plus de sécurité et une meilleure prise en charge à nos patients, le pharmacien marocain est acculé à se doter de dispositifs équivalents, car il en va de la sécurité de nos concitoyens.